**Section V : Annexes au contrat**

**V-1 : Conditions générales du contrat de l’UNOPS**

En cas d’adjudication d’un contrat, les conditions suivantes s’appliqueront :

* Conditions générales applicables aux contrats relatifs à la fourniture de biens​

Ces conditions sont disponibles sur le site de l'UNOPS :

<https://content.unops.org/service-Line-Documents/Procurement/UNOPS-General-Conditions-Goods-2017_FR.PDF>

**V-2 : Conditions particulières du contrat de l’UNOPS**

Les conditions particulières complèteront et/ou modifieront les Conditions générales du contrat. En cas de conflit, les dispositions ci-après prévaudront sur celles des Conditions générales. La colonne gauche du tableau ci-dessous indique l’article correspondant dans les Conditions générales.

| **Article dans les conditions générales** | **Conditions particulières du contrat** |
| --- | --- |
|
|  |  |

**V-3 : Modèle de contrat de l’UNOPS pour Bon de Commande**

Le modèle de bon de commande a été inclus dans cet appel d’offres avec cette référence et est joint en annexe en tant que document PDF (8 Sample Purchase Order - Modèle du Bon de Commande de l'UNOPS.pdf).

Le Bon de Commande comprendra les pièces jointes suivantes :

1. Liste des Besoins
2. Bordereau des prix
3. Proposition Technique comprenant tous les documents techniques soumis
4. Calendrier de livraison

**V-4 : Formulaire de garantie de bonne exécution (GARANTIE BANCAIRE)**

Note aux soumissionnaires : Si la présente garantie est requise, le soumissionnaire retenu devra compléter le formulaire ci-dessous uniquement après l’adjudication du contrat. La banque, à la demande du soumissionnaire, devra compléter ce formulaire conformément aux instructions indiquées ci-dessous

**Date** : [insérez la date (jour, mois, année) de soumission]

**Nº et titre de l’appel d’offres** :[xx-xxx et titre de l'appel d'offres]

**Succursale ou bureau de la banque** : [Insérez le nom complet de l'entité garante]

**Bénéficiaire :** [Insérez la dénomination sociale et l'adresse de l'UNOPS]

**Nº de garantie de bonne exécution :** [Insérez le numéro de la garantie de bonne exécution]

Nous avons été informés que [insérez le nom complet du fournisseur] (ci-après dénommé « le fournisseur ») a conclu avec vous le contrat no [insérez le numéro du contrat], daté du [insérez le jour, le mois et l’année], pour la fourniture de [description des biens et des services connexes] (ci-après dénommé « le contrat »). Nous comprenons en outre que, selon vos conditions, les offres doivent être appuyées par une garantie de bonne exécution.

À la demande du soumissionnaire, nous nous engageons irrévocablement par la présente à vous payer toute(s) somme(s) n’excédant pas, au total, un montant de [montant en chiffres] ([montant en lettres])[[1]](#footnote-0), une fois que nous aurons reçu une première demande écrite de votre part, établissant que le soumissionnaire a failli à ses obligations en vertu du contrat, sans objection ni discussion, et sans que vous ayez à prouver ou démontrer le bien-fondé ou les raisons de votre demande ou du montant spécifié à cet égard.

Cette garantie sera valide jusqu’au [insérez le jour] [insérez le mois] [insérez l’année],[[2]](#footnote-1) et toute demande de paiement effectuée dans le cadre de cette garantie devra être transmise à ce bureau au plus tard à cette date.

La présente garantie est soumise aux Règles uniformes relatives aux garanties sur demande (révision de 2010), publication de la CCI No 758, à l’exception du fait qu’il n’est pas requis de présenter une déclaration soutenant la demande, comme l’exige l’article 15(a).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Signatures des représentants autorisés de la banque et du fournisseur]

1. La banque insèrera le(s) montant(s) spécifiés dans les Conditions particulières et libellé(s), comme stipulé dans les Conditions particulières, soit dans la (les) devise(s) du contrat, soit dans une devise librement convertible approuvée par l’UNOPS. [↑](#footnote-ref-0)
2. Date stipulée conformément à l’article 12 des Conditions générales du contrat (« GCC »). L’UNOPS prendra acte que, dans le cas d’une prolongation de la durée d’exécution du contrat, l’UNOPS devra solliciter une prolongation de la présente garantie auprès de la banque. Cette demande sera formulée par écrit et avant la date d’expiration établie dans la garantie. Au moment de préparer cette garantie, l’UNOPS pourra envisager d’inclure le texte suivant au formulaire, à la fin de l’avant-dernier paragraphe : « Nous acceptons la prolongation ponctuelle de cette garantie pour une durée n’excédant pas six mois, en réponse à la demande écrite de l’UNOPS en ce sens, demande qui devra nous être présentée avant la date d’expiration de la garantie. » [↑](#footnote-ref-1)